

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU GERS / COMMUNE DE MASSEUBE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
FINANCES PUBLIQUES- SUBVENTIONS

DATE		NOMBRE DE MEMBRES			SUFFRAGES		
Séance	Convocation	Afférents au Conseil Municipal	Présents	Qui ont pris part à la délibération	Pour	Contre	Sans opinion
16 septembre 2024	11 septembre 2024	16	14	15	15	0	0

L'an deux mille vingt-quatre et le seize septembre à 19 h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Roger BREIL, Maire de la Commune**.

Présents : Mesdames BONNET Marie-Josée, COURREGES Ghislaine, DATTAS Betty, DELRIEU Nelly, LABAT Marie-Paule, MILESI Isabelle et SOURIGUERE Véronique et Messieurs BIFFI Patrick, BOUCHER Daniel, BREIL Roger, DANIELI Sébastien, DUTOYA Raymond, GARBAY Jacques et RIEU Alain.

Excusé : Monsieur NADALET Christian

Absent : Monsieur CANO Anthony.

Procuration : Monsieur Christian NADALET a donné procuration à Monsieur Jacques GARBAY.

Monsieur Jacques GARBAY a été nommé secrétaire de séance.

Objet : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA DESIMPERMEABILISATION DE L'ENTREE DU STADE MUNICIPAL PIERRE CAHUZAC.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante qu'à ce jour, l'entrée et le cheminement de l'entrée du stade est un espace revêtu d'un tapis minéral imperméable et très endommagé qui ne répond plus aux changements climatiques qui s'accélèrent.

Le projet consiste à réaménager le chemin en grave émulsion perméable.

La désimpermeabilisation concourt à l'adaptation au changement climatique par :

- la réduction du risque inondation en limitant le ruissellement sur les surfaces imperméabilisées ;
- la préservation des ressources naturelles en permettant le rechargement des nappes phréatiques ;

Le montant du projet s'élève à 18 526,08€ HT.

Le financement de l'opération s'établit comme suit :

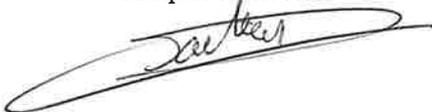
➤ Subvention Agence de l'eau (50%) sollicitée	9 263,04 €
➤ Subvention Fonds Vert (30%) sollicitée	5 557,82 €
➤ Solde fonds propre Mairie (20%)	3 705,22 €

Le Conseil Municipal, oui l'exposé de Monsieur le Maire et après délibération décide :

- ⇒ d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs au travaux de désimpermeabilisation de l'entrée du stade Pierre CAHUZAC.
- ⇒ d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter des subventions.
- ⇒ de demander à Monsieur le Sous-Préfet de bien vouloir enregistrer la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le secrétaire de séance,
Jacques GARBAY.




Le Maire,
Roger BREIL.

